
LE RÔLE DE CHACUN

VOISINS VIGILANTS	MAIRIE VIGILANTE
<ul style="list-style-type: none">▪ Il veille, mais ne surveille pas.▪ Face à un événement suspect, il poste une alerte dans son espace sur www.voisinsvigilants.org.▪ Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet font remonter ces informations à leurs voisins vigilants inscrits .▪ Une observation « déplacée » de ses voisins n'est pas autorisée.▪ Il ne remplace pas les forces de l'ordre. Son rôle est de signaler sur www.voisinsvigilants.org ou en cas d'urgence aux forces de l'ordre directement, les événements susceptibles de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens.	<ul style="list-style-type: none">▪ La mairie est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. Le dispositif « Voisins Vigilants » renforce le maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance.▪ Elle anime des réunions publiques pour informer les voisins vigilants sur les questions de sécurité.▪ Elle soutient l'action des voisins vigilants en commandant la signalétique dissuasive.▪ Transmets aux Voisins Vigilants des alertes sur des évènements anormaux comme une inondation, une grève etc.